

CHARTE D ENGAGEMENT LA REPUBLIQUE EN MARCHE MARTINIQUE

Préambule

Cette charte officialise l'engagement du Comité de pilotage de La République En Marche Martinique dans la défense des intérêts supérieurs de la Martinique, plus largement de ceux de l'Europe océanique Française, au nom de La République En Marche tel que le mouvement a été conçu par le Président de la République, Emmanuel Macron. La mission du Comité de pilotage consistant à communiquer, expliquer, organiser, fédérer, transmettre, représenter, par des méthodes inédites et dans une logique de transformation, et, plus globalement, à redonner confiance en ses concitoyens et leur rappeler qu'au regard de leur Histoire résiliente, qu'ils doivent désormais se considérer comme des survivants, des super-héros.

PRINCIPE 1 LOYAUTE

Le Comité de pilotage s'engage dans une démarche loyale vis-à-vis de la Charte de La République En Marche, de la vision et des actions du Président de la République, Emmanuel Macron, et de l'intérêt général de la Martinique, définie comme appartenant à l'Europe océanique Française ouverte sur le monde.

PRINCIPE 2 ESPRIT D EXAMEN

Le Comité de pilotage s'octroie le droit fondamental de conserver son esprit critique vis-à-vis des politiques menées et de proposer des adaptations, afin de garantir la défense des intérêts supérieurs de la Martinique.

PRINCIPE 3 EMPATHIE

Le Comité de pilotage s'engage à écouter attentivement ses concitoyens afin de proposer des solutions opérationnelles qui répondent à leurs besoins avec le soutien des représentations de l'Etat.

PRINCIPE 4 HONNETETE INTELLECTUELLE

Le Comité de pilotage s'engage à faire preuve d'honnêteté intellectuelle nécessaire pour redonner la confiance de ses concitoyens.

PRINCIPE 5 COURAGE ET ENGAGEMENT

Le Comité de pilotage s'engage à mettre tout en œuvre pour défendre les intérêts supérieurs de la Martinique, et à transmettre le goût du courage et de l'engagement à ses concitoyens.

PRINCIPE 6 RESPONSABILITE PARTAGEE

harlotte GRESSIER

Le Comité de pilotage s'engage à respecter sa mission à condition d'une responsabilité partagée avec les parties prenantes, locales, nationales, européennes et internationales, notamment avec une société civile agissant comme force de proposition et porteuse de projets d'intérêt général.

PRINCIPE 7 PAIX

Le Comité de pilotage n'a pas d'ennemi et s'engage à fédérer toutes les bonnes volontés au-delà des conflits d'ego en faveur d'une Martinique apaisée et ambitieuse.

Jacky LECOURTILLÉ

Laurence LOUISON Olivier JEAN-DENIS Emmanuel MARIE CUCE Patrick ULTET